

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse
<b>Herausgeber:</b>	La Croix-Rouge suisse
<b>Band:</b>	63 (1954)
<b>Heft:</b>	5
<b>Rubrik:</b>	La XXIIe session du Conseil des gouverneurs de la Ligue à Oslo

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# *La XXII<sup>e</sup> session du Conseil des gouverneurs de la Ligue à Oslo*



De gauche à droite: M. Ed. Dronsart, directeur général de la Croix-Rouge de Belgique, M. Pachkov, vice-président de l'Alliance des Croix- et Croissants-Rouges d'U.R.S.S., Mme Amrit Kaur, présidente de la Croix-Rouge indienne, M. Sandström, président de la Croix-Rouge suédoise et président de la Ligue, la comtesse de Limerick, de la Croix-Rouge britannique et M. J.-T. Nicholson, de la Croix-Rouge américaine.

Précédée, les 20 et 21 mai, d'une session du Comité consultatif d'hygiène où le vice-président de la Croix-Rouge suisse, le Dr Ed. Schauenberg, remplaçait le professeur Eric Martin, la 23<sup>e</sup> session du Conseil des gouverneurs de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, qui se tient tous les deux ans, a eu lieu à Oslo du 24 au 29 mai. La Croix-Rouge suisse y était représentée, avec son président, M. G.-A. Bohny, par son vice-président, le Dr Ed. Schauenberg, par le Dr G. Du Pasquier, membre de sa Direction, et par son secrétaire général M. H. Haug. La conférence était présidée par le juge Emile Sandström, son président. Nous devons à l'obligance du Dr Schauenberg de pouvoir résumer ici les principaux sujets traités à Oslo et de nature à intéresser nos lecteurs.

## **L'éducation sanitaire du public**

Signalons d'abord qu'au cours de la réunion du Comité consultatif d'hygiène, l'attention des délégués fut attirée sur le fait qu'il faut se garder pour l'instant de s'exagérer l'importance de la gamma-globuline, si utile dans d'autres maladies infectieuses (rougeole, hépatite), dans le traitement préventif de la poliomyélite. Le Comité par contre recommande vivement aux sociétés de Croix-Rouge de se préoccuper activement de la lutte contre cette maladie et d'inclure ce chapitre dans le programme d'éducation sanitaire notamment des Croix-Rouges de la jeunesse. Il est intéressant également de noter qu'au cours de cette conférence une attention particulière fut donnée à l'appui que pourrait donner la Croix-Rouge pour la formation de personnel infirmier qualifié et auxiliaire apte à secourir les malades frappés par la poliomyélite comme à aider ensuite à leur réadaptation.

Dans le même ordre d'idée, le rôle de la Croix-Rouge dans l'éducation sanitaire du public et l'organisation des premiers secours, l'on envisagea le problème de l'éducation des conducteurs de voitures, qui devraient recevoir des notions de secourisme et avoir dans chaque véhicule le nécessaire sanitaire indispensable.

La session inaugurale du Conseil des gouverneurs eut lieu en présence de S. M. le roi Haakon VII qui l'honora de sa présence. Cette session fut caractérisée

par l'absence heureuse des heurts politiques qui s'étaient malheureusement produits en d'autres occasions semblables.

## **Les secours en cas de catastrophe**

C'est à l'unanimité que le conseil adopta certains principes généraux d'action en cas de catastrophe, principes établis à la suite des expériences faites et par les soins d'une commission d'études constituée en mai 1953 où la Croix-Rouge suisse figurait avec les représentants de 10 autres sociétés nationales.

On ne peut qu'applaudir à cette décision de fixer la ligne générale de conduite en cas de catastrophe nécessitant l'internationalisation de l'aide. Le nombre et l'envergure des opérations de secours entreprises en collaboration, et ce jusqu'à l'échelle mondiale, par les sociétés nationales de Croix-Rouge sont allés croissants ces dernières années. De 5 millions de dollars en 1949, les secours de la Croix-Rouge sont passés à 6 millions en 1950, à 8 millions en 1951 et à 10 millions en 1952, pour atteindre près de 30 millions de dollars en 1953 à la suite notamment de l'aide sans précédent apportée aux sinistrés de la mer du Nord.

Sur la proposition de la Croix-Rouge suisse, et après un exposé de M. H. Haug, le paragraphe 10 de la résolution votée dans ce but fut modifié pour prendre la forme suivante:

«Si un désastre se produit dans un pays où n'existe aucune société de la Croix-Rouge, du Croissant- ou du Lion-et-Soleil rouges, ou si la Croix-Rouge nationale du pays atteint ne trouve pas l'appui nécessaire auprès de son gouvernement pour accomplir sa tâche humanitaire et que, dans ces circonstances, elle ne fait pas appel à la Ligue, le Secrétariat de la Ligue peut s'adresser au gouvernement du pays où s'est produit le désastre, pour obtenir l'autorisation de faire entrer dans le pays des secours croix-rouges en faveur des victimes.»

## **La paix et les armes atomiques**

Au cours des séances suivantes, la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge demanda notamment aux puissances d'intensifier leurs efforts en faveur de la paix et de prendre des mesures pour protéger les peuples des dommages résultant des essais atomiques. Une résolution fut soumise par 26 sociétés nationales au Conseil des gouverneurs, insistant sur le soulagement et la

prévention des souffrances humaines indépendamment de toute considération de classe, de croyance, de nationalité ou de race. Cette résolution considérait également la nécessité d'intensifier les efforts pour arriver à une solution pacifique des conflits et obtenir un désarmement général, pour organiser un contrôle international de l'énergie nucléaire et interdire absolument et efficacement l'usage de toutes armes nucléaires, de gaz asphyxiants et intoxicants et de la guerre bactériologique. Elle fut adoptée par 36 votes contre 6 abstentions.

Notons encore que la délégation suisse, par l'organe de son président M. G.-A. Bohny, intervint en faveur d'une résolution britannique demandant que l'admission d'observateurs aux séances du Conseil des gouverneurs soit très large et permette aux organisations ayant les mêmes préoccupations que la Croix-Rouge d'assister à ces travaux.

De son côté, le C. I. C. R., par la voix de M. Fr. Siordet, son vice-président, annonça que la Croix-Rouge internationale envisage de créer un mouvement pour le remaniement des conventions d'armement enregistrées à La Haye voilà bien des années et avant que l'on connût les armes chimiques, atomiques ou bactériologiques; ces conventions ne doivent pas être confondues avec celles connues sous le nom de «Conventions de Genève».

Le Conseil a également adopté à l'unanimité le nouveau texte proposé pour l'article 3 des statuts de la Ligue et disant:

«La Ligue a pour objet général d'encourager et de faciliter en tous temps l'action humanitaire des sociétés nationales et d'assumer les responsabilités qui lui incombent en tant que fédération de ces sociétés.»

Au cours de cette session, qui vit la réélection — à l'unanimité et pour la troisième fois — du juge Sandström, président de la Croix-Rouge suédoise, et celle de ses cinq vice-présidents, un rapport de S. Exc. M. François-Poncet, président de la Commission permanente de la Croix-Rouge, insista sur la nécessité de voir augmenter le nombre de ratifications des Etats signataires des «Conventions de Genève». Le président de la plus haute instance internationale de la Croix-Rouge nota entre autres dans son allocution la nécessité de répéter sans se lasser les vrais et seuls buts de la Croix-Rouge: «Organisation d'assistance à l'humanité souffrante, dans l'homme souffrant elle ne voit pas l'individu qui relève de tel ou tel régime, qui se rattache à telle ou telle idéologie, qui défend telle ou telle cause, telle ou telle patrie, elle ne voit que l'homme qui souffre et quelles que soient sa race, la couleur de sa peau ou celle de ses convictions, elle ne songe qu'à soulager sa souffrance.»

## † M<sup>lle</sup> Mathilde Paravicini

Pour tous les collaborateurs et les amis de la Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants, la nouvelle du décès de M<sup>lle</sup> Mathilde Paravicini aura été à la fois une douloureuse surprise et un émouvant rappel de moments inoubliables.

Les convois de milliers d'enfants qui nous venaient chaque semaine de France et dont M<sup>lle</sup> Paravicini était l'âme et l'animatrice, n'ont-ils pas été en effet pour nous tous «les heures étoilées des années sombres»?

Dans l'improvisation qui a présidé, en 1940, aux premières actions de secours en faveur des innombrables enfants victimes d'une guerre impitoyable, il fallait des «figures de proue», capables d'enthousiasmer, d'ordonner, de rendre toute chose possible, de réaliser en quelque sorte un miracle permanent.

Mademoiselle Paravicini a été l'une d'elles, au sens le plus élevé du terme. Animatrice incomparable du «Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre» — devenu le 1<sup>er</sup> janvier 1942 la «Croix-Rouge suisse, secours aux enfants» — elle a été aussi et jusqu'à sa mort l'âme du «Secours aux enfants suisses de l'étranger».

A un âge déjà avancé, alors qu'elle aurait eu droit certes à un repos bien mérité, cette grande dame bâloise n'avait point cessé son œuvre. Toute de bleu vêtue, légèrement voûtée, simple et humble, elle partait encore et toujours, de grand matin, vers l'inconnu, chaque fois qu'elle voyait à sauver des enfants misérables, victimes de la folie des hommes.

Car, sous cette douceur et cette bonté, se cachait une énergie indomptable, qui permettait toutes les audaces et forçait tous les obstacles. Dans le sillage de



cette femme admirable, qui aimait être appelée «la grand-mère», des centaines de volontaires se sont mis à leur tour et avec enthousiasme au service de ceux qui souffrent.